

Dépôt obligatoire sous format informatique
des déclarations TVA trimestrielles
de la liste annuelle des clients assujettis
des relevés intracommunautaires

Depuis quelques temps déjà le passage obligatoire à l'envoi électronique des documents TVA est en cours.

Ce petit récapitulatif vous permettra de suivre les dernières étapes de ce passage obligé à l'ère nouvelle !

1/4/09
déclarations trimestrielles à la TVA
(concerne donc les déclarations du 1^{ère} trimestre 2009)

1^{er} juillet 2009
Listing annuel des clients assujettis
(concerne donc la liste des clients assujettis de 2009)
+
Listing des opérations intracommunautaires
(concerne donc le relevé des opérations du 2^{ème} trimestre 2009)

A partir du 1^{er} juillet 2009, tous les documents officiels à transmettre à la TVA se feront donc par la voie électronique.

A ce stade, il est toutefois important de souligner le fait que ces changements n'auront pas beaucoup d'incidences sur votre gestion quotidienne. En effet, notre bureau se charge des diverses formalités TVA pour vous.

Le passage à l'envoi informatique des déclarations TVA et du listing des clients assujettis est déjà opérationnel chez nous depuis plus de deux ans et nous passerons à l'envoi électronique des listings intracommunautaires très prochainement.

En conséquence, ces informations vous sont fournies par soucis de transparence.